

TORDRE LE COUP AUX FAUSSES RUMEURS SUR LES ATTESTATIONS D'APTITUDES

Depuis plusieurs mois une rumeur appelle les frigoristes à ne pas passer leurs **attestations d'aptitudes**, en raison d'un prochain décret à paraître qui modifierait l'exigence réglementaire de ces attestations d'aptitudes.

Selon cette rumeur, les dispositions transitoires en vigueur jusqu'au 01/01/2011 concernant les intervenants titulaires de titres et (ou) diplômes et les techniciens expérimentés, seraient maintenues définitivement, **dispensant ainsi tous les acteurs intervenant dans les manipulations de fluides frigorigènes d'être titulaire d'une attestation d'aptitude**.

Convaincue de **l'improbabilité d'une telle rumeur**, du fait de la **transgression des dispositions Européennes** qu'elle nécessiterait et soucieuse du **bon accompagnement des professionnels du froid** dans l'application des nouvelles dispositions réglementaires, PLANETE VERTE a interrogé le ministère (MEEDDM) en charge de ce dossier. Le ministère confirme bien que **cette rumeur est aussi infondée qu'impossible d'application** (voir fichier joint).

Par conséquent, PV rappelle à ses adhérents son implication dans un conventionnement avec un centre de formation et d'évaluation, pour **l'organisation d'épreuves d'attestations d'aptitudes** (avec des conditions avantageuses).

DATES DES PROCHAINES SESSIONS DE FORMATION PREPARATOIRES ET D'EVALUATIONS ORGANISEES PAR PLANETE VERTE EN COOPERATION AVEC LE CENTRE D'EVALUATION CERER :

- Jeudi 25/11 et Vendredi 26/11 (évaluation le 29/11) Région Parisienne.
- Jeudi 02/12 et Vendredi 03/12 (évaluation le 06/12) Région Parisienne.

PJ complémentaire : Déclaration faite par Mr JUST responsable du dossier des fluides frigorigènes et de la nouvelle réglementation au MEEDDM, lors du congrès de l'AFCE le 19 Octobre 2010.